

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} juin 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le premier du Mois de Juin	
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents au Conseil municipal	exercice	part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 18 mai 2022	Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Béatrice CHEVALLET, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Françoise ALRIQ	
Date d'affichage : 18 mai 2022	Présents par procuration : Véronique BOREL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian GRAS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Eric TUPHE	
Vote : Pour : 23	Absent : Aurélien TISSIER.	
Contre : 0	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE	
Abstention : 0		

OBJET : Sécurisation de la circulation et des voiries : signalisation horizontale

Demande de subvention Programme d'Amendes de Police 2022

La Mairie de Murat s'engage depuis plusieurs années à renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de ces voiries.

En plus de nombreux travaux d'investissement importants visant à favoriser l'accessibilité il est nécessaire de mieux sécuriser les cheminements et la circulation routière au sein de la commune.

Dès lors il est proposé dans le présent dossier la réfection de la signalisation horizontale pour l'ensemble des passages piétons sur le bourg de la commune ainsi que les indications de « Stop » ou de « cédez le passage ».

Au total ce sont plus de 35 passages piétons qui doivent être repeint, 2 « Stop » et 3 « cédez le passage » participant ainsi à la sécurisation des voiries et au partage serein de l'espace public. Une attention particulière est prévue pour la signalisation horizontale à proximité des écoles et de la RN122.

Enfin afin de faciliter le stationnement, les accès et la sécurité le parking de la place de l'Hôtel de Ville sera repeint.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2022 015-200071702-20220601-DE_2022_076-DE

Monsieur le Maire indique le plan de financement de l'opération :

FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Conseil Départemental AAP Amendes de police	1 138.03 €	25%
Autofinancement Mairie	3 414.10 €	75%
TOTAL	4 552.13 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 1 138.03 € auprès au Président du Conseil Départemental du Cantal titre du Programme d'Amendes de Police pour l'année 2022.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus dès l'été 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2022 015-200071702-20220601-DE_2022_076-DE